

Chapitre 4 : Le marché en concurrence parfaite et l'allocation optimale des ressources

Introduction –

« Moi, le crayon »

Je suis un crayon noir – le crayon de bois ordinaire que connaissent tous ceux qui savent lire et écrire, garçons, filles et adultes.

Vous pourriez vous demander pourquoi je devrais écrire une généalogie. Eh bien, pour commencer, mon histoire est intéressante. (...) Moi, le crayon, aussi simple que je paraisse, je mérite votre émerveillement et votre respect, une affirmation que je vais essayer de prouver. En fait, si vous pouvez me comprendre – non, c'est trop demander à quelqu'un – si vous pouvez prendre conscience du caractère miraculeux que je symbolise, vous pourrez sauver la liberté que l'humanité est si malheureusement en train de perdre. J'ai une profonde leçon à enseigner. Et je peux l'enseigner mieux qu'une automobile, un avion ou un lave-vaisselle parce que – eh bien, parce que je suis en apparence si simple.

Simple ? Et pourtant, pas une seule personne à la surface de cette terre ne sait comment me fabriquer. Ceci semble invraisemblable, non ? Particulièrement quand on se rend compte qu'on produit chaque année un demi milliard de mes semblables aux États-Unis.

Prenez-moi et regardez-moi, que voyez-vous ? On ne voit pas grand-chose : il y a du bois, de la laque, la marque imprimée, la mine, un peu de métal et une gomme.

Mon arbre généalogique commence avec ce qui est bel et bien un arbre : un cèdre de l'espèce qui pousse en Californie du Nord et en Oregon. Réfléchissez maintenant avec attention à toutes les scies, à tous les camions, à toutes les cordes et aux innombrables autres équipements utilisés pour obtenir et transporter les rondins de cèdre vers les voies de chemin de fer. Pensez à toutes les personnes et aux compétences innombrables qui ont participé à leur fabrication : l'extraction du minerai, la fabrication de l'acier et sa transformation en scies, haches et moteurs ; la culture du chanvre et toutes les étapes aboutissant à une corde grosse et lourde ; les campements d'exploitation du bois avec leurs lits et leurs mess, la culture et la cuisine de toute la nourriture. Tiens, un nombre incalculable de milliers de gens ont joué un rôle dans chaque tasse de café que boivent les bûcherons !

Les rondins sont envoyés vers une fabrique à San Leandro, en Californie. Pouvez-vous imaginer les individus qui ont créé les wagons-plateforme, les rails et les locomotives, et ceux qui ont construit et installé les moyens de communication qu'ils supposent. Ces légions font partie de mes antécédents. Réfléchissez au travail à San Leandro. Les rondins sont coupés en petites lames, de la longueur d'un crayon et d'une épaisseur inférieure à 6 millimètres. Les lames sont cirées et séchées en four. Combien de savoir-faire entrent dans la fabrication des teintes et des fours, ou dans la fourniture de la chaleur, de la lumière et de l'énergie, des courroies, des moteurs et des autres choses que réclame une fabrique ? Oui, et aussi les hommes qui ont versé le béton du barrage d'une centrale hydraulique de la Pacific Gas and Electric Company qui approvisionne la fabrique en énergie.

Une fois dans l'usine à crayons – 4 millions de dollars de machines et de bâtiments, capital entièrement accumulé par des parents à moi – chaque lame se voit donner huit rainures par une machine complexe, après quoi une autre machine place une mine dans une lame sur deux, met de la colle et dispose une autre lame au-dessus – un sandwich à la mine pour ainsi dire. Sept frères et moi sommes mécaniquement taillés dans ce sandwich de bois.

Ma mine elle-même est complexe. Le graphite est extrait à Ceylan. Pensez à ces mineurs, à ceux qui ont fabriqué leurs nombreux outils ou les sacs en papier dans lesquels on transporte le graphite ou encore la ficelle qui permet d'attacher ces sacs, à ceux qui les ont mis à bord des bateaux et à ceux qui ont fabriqué ces bateaux. Mon cèdre reçoit six couches de laque. Connaissez-vous tous les ingrédients de la laque ? Qui penserait que les éleveurs de graine de ricin et les raffineurs d'huile de ricin en font partie ? C'est le cas. Tiens, même les processus qui permettent d'obtenir la belle couleur jaune de la laque nécessitent les savoir-faire de plus de personnes que l'on n'en pourrait dénombrer !

Regardez la marque. C'est un film formé en chauffant du charbon noir mélangé avec des résines. Comment faites-vous pour obtenir des résines et, je vous le demande, qu'est ce que le charbon noir ?

Mon bout de métal – la virole – est en laiton. Pensez à toutes les personnes qui extraient le zinc et le cuivre et ceux qui savent faire une feuille brillante de laiton à partir de ces produits de la nature.

Il y a ensuite mon plus grand triomphe, inélégamment appelé dans le métier « la bonde » (« the plug »), la partie que l'homme utilise pour effacer les erreurs qu'il commet avec moi. C'est un élément appelé « factice » qui permet d'effacer. Il s'agit d'un produit semblable à du caoutchouc fabriqué en faisant réagir de l'huile de colza des Indes néerlandaises avec du chlorure de soufre.

Quelqu'un veut-il remettre en doute mon affirmation selon laquelle pas une seule personne au monde ne saurait comment me fabriquer ?

En fait, des millions d'êtres humains participent à ma création, et aucun d'entre eux n'en connaît plus que quelques autres. Bon ! Vous allez dire que j'exagère en disant que ma création est liée au cueilleur de baies de café dans le lointain Brésil et aux cultivateurs de nourriture, que c'est une position extrême. Je réitère mon affirmation. Il n'y a pas une personne, parmi ces millions, y compris le président de l'entreprise de crayons, qui contribue plus qu'un tout petit peu, de façon infinitésimale, aux compétences requises. Du point de vue des savoir-faire, la seule différence entre le mineur qui extrait le graphite à Ceylan et le bûcheron de l'Ore-gon est le type de compétence. On ne peut se passer ni du mineur ni du bûcheron, pas plus que du chimiste de la fabrique ou de l'ouvrier du champ de pétrole – la paraffine étant un dérivé du pétrole.

Voilà un fait étonnant : ni l'ouvrier du champ de pétrole, ni le chimiste, ni le mineur extrayant le graphite ou l'argile, ni aucun de ceux qui équipent ou fabriquent les bateaux, les trains ou les camions, ni aucun de ceux qui font fonctionner la machine assurant le moletage de mon bout de métal, ni le président de la compagnie ne remplissent leur tâches parce qu'ils me veulent. Chacun me désire moins, peut-être, qu'un écolier. En fait, il y en a dans cette multitude qui n'ont jamais vu de crayon et qui ne saurait pas s'en servir. Leur motivation est autre chose que moi. C'est peut-être quelque chose comme ça : chacun parmi ces millions voit qu'il peut ainsi échanger son petit savoir-faire contre des biens et des services qu'il désire ou dont il a besoin. Je peux ou non faire partie de ces articles.

Il y a quelque chose d'encore plus étonnant : c'est l'absence d'un esprit supérieure, de quelqu'un qui dicte ou dirige énergiquement les innombrables actions qui conduisent à mon existence. On ne peut pas trouver trace d'une telle personne. À la place, nous trouvons le travail de la Main Invisible. C'est le mystère auquel je me référais plus tôt.

Moi, le crayon, je suis une combinaison de miracles : un arbre, du zinc, du cuivre, du graphite, etc. Mais, à ces miracles qui existent dans la Nature, s'ajoute un miracle encore plus extraordinaire : la configuration des énergies créatrices humaines – des millions de tous petits savoir-faire se réunissant naturellement et spontanément en réponse à la nécessité et au désir humains et en l'absence de tout esprit organisateur !

Tout ceci est ce que je veux dire quand j'écris : « Si vous pouvez prendre conscience du caractère miraculeux que je symbolise, vous pouvez aider à sauver la liberté que l'humanité est si malheureusement en train de perdre. » Car si l'on se rend compte que ces savoir-faire s'organiseront naturellement, oui, automatiquement en modèles créateurs et productifs permettant de répondre aux nécessités et aux désirs humains – c'est-à-dire en l'absence de gouvernement ou de tout autre esprit organisateur coercitif – alors on possède un ingrédient absolument essentiel de la liberté : une foi dans les gens libres. La liberté est impossible sans cette foi.

La leçon que je veux enseigner est la suivante : laissez libres toutes les énergies créatrices. Organisez juste la société pour qu'elle agisse en harmonie avec cette leçon. Que l'appareil légal de la société élimine tous les obstacles du mieux qu'il le peut. Permettez à tous ces savoirs créateurs de se répandre librement. Ayez foi dans les hommes et les femmes libres qui répondent à la main invisible. Cette foi sera fortifiée. Moi, le crayon, aussi simple que je sois, offre le miracle de ma création comme témoignage de cette foi pratique, pratique comme le soleil, la pluie, un cèdre ou la bonne terre.

Leonard E. Read, *I Pencil*, 1958

Leonard Read (1898-1983) a fondé en 1946 la FEE (Foundation for Economic Education) qu'il présida jusqu'à sa mort. « Moi, le crayon », son essai le plus connu, est paru pour la première fois dans le numéro de décembre 1958 de The Freeman, un magazine libertarien américain publié à l'époque par la Foundation for Economic Education. Ce groupe de réflexion est l'un des plus vieux think-tank libertariens des États-Unis. Sa mission officielle est de promouvoir « la liberté individuelle, le libre-marché, l'entrepreneuriat, la propriété privée, la haute moralité et l'intervention limitée du gouvernement ». Concrètement, la FEE défend par exemple des réformes fiscales ou l'instauration d'un système de soins de santé basé sur le marché, tandis qu'elle s'oppose fermement à toute régulation étatique en matière de salaire minimum ou de contrôle des armes. (Source : muséeducapitalisme.org)

Dans ce texte, l'économiste Leonard E. Read propose une illustration concrète du mécanisme de la « main invisible », selon laquelle le marché permet de réaliser des miracles qu'aucun organisateur conscient, même le plus ingénieux, ne pourrait concevoir et encore moins coordonner. Cette petite histoire du crayon a connu un succès immense aux États-Unis, et a notamment été popularisée par M. Friedman dans une émission télévisée très populaire dans les années 1980, *Free to choose*.

Si cette fable emprunte davantage au registre de la propagande politique – « vous pouvez aider à sauver la liberté que malheureusement nous sommes en train de perdre » - elle permet d'interroger les mécanismes théoriques de la concurrence et du marché dit « parfaitement concurrentiel ». Sur quels fondements repose l'idée que le marché serait ce modèle d'organisation idéal, garantissant tout à la fois la liberté individuelle et l'allocation parfaite des ressources rares pour répondre de la façon la plus efficace aux besoins humains ? C'est ce que nous nous proposons d'étudier dans ce chapitre.

La « main invisible du marché » d'A. Smith, la différence entre « prix naturel » et « prix de marché » chez D. Ricardo, la convergence des marchés en concurrence parfaite vers « l'équilibre général » de L. Walras, le « marché en équilibre partiel » et le « marché du travail » d'A. Marshall ... peu de notions sont aussi présentes que celle de « marché » dans le corpus de l'histoire de la pensée économique. Et paradoxalement, peu de notions sont aussi peu – ou mal – définies par les économistes. Comme si l'existence d'une réalité que l'on appelle « marché » allait de soi, qu'il n'y avait pas besoin de la questionner.

La notion de « marché »

I. L'équilibre général en concurrence parfaite

L'une des raisons principales du succès des théories néoclassiques est leur capacité à proposer une représentation synthétique de la relation qui se noue entre des agents économiques, lorsqu'ils procèdent à des échanges volontaires et libres.

Le cadre d'analyse néoclassique, un rappel

Comment passer d'une situation théorique dans laquelle chaque individu négocier librement avec chacun de ces interlocuteurs, à une situation d'équilibre dans laquelle tous les prix s'imposent aux individus ? (A) Comment interpréter économiquement les hypothèses sous lesquelles un tel équilibre général peut émerger spontanément ? (B).

A. L'équilibre général comme résultat spontané d'une multitude d'échanges volontaires.

Les premiers à avoir cherché à démontrer mathématiquement l'existence d'un équilibre spontané des marchés, lorsque la concurrence est libre, sont S. Jevons et L. Walras. Pour le premier, le marché libre débouche inévitablement sur une égalisation des taux marginaux de substitution des agents économiques, c'est-à-dire une égalisation des prix relatifs, conduisant chaque individu à arrêter l'échange lorsque chacun est satisfait de ce qu'il a obtenu. Pour Walras, c'est la rencontre de l'offre et de la demande qui, par tâtonnement, finit par déboucher sur un prix d'équilibre qui ne dévie plus, et ce sur l'ensemble des marchés.

1. La représentation d'une économie d'échange à 2 individus et 2 biens : diagramme d'Edgeworth et courbe des contrats.

Dans un chapitre précédent, nous avons vu que, pour S. Jevons, c'est l'égalisation du rapport des taux marginaux de substitution (TMS) qui conduisait à une situation d'équilibre de marché. Ainsi, bien que chacun soit libre de négocier les conditions de chaque échange, la confrontation des préférences abouti à une situation dans laquelle l'ensemble des rapports de prix égalise l'ensemble des rapports des TMS.

En 1881, l'économiste britannique Francis Ysidro Edgeworth propose une représentation graphique de la loi d'indifférence, dans un modèle simplifié à deux consommateurs et à deux biens communément nommé diagramme d'Edgeworth ou « boîte d'Edgeworth ».

Les hypothèses et les représentations des dotations initiales dans le diagramme d'Edgeworth

Les courbes d'indifférence dans le diagramme d'Edgeworth et la courbe des contrats

Propriété : L'égalisation des TMS - On peut observer que pour chaque point d'équilibre, le TMS du bien 2 au bien 1 est le même pour les deux consommateurs.

2. L'existence et l'émergence « spontanée » d'un équilibre général dans les travaux de Léon Walras

a. *L'existence d'un système de prix d'équilibre en situation de marché libre.*

Dans ses *Élément d'économie politique pure* (1874), Léon Walras propose de démontrer que dans une économie d'échange, sous certaines hypothèses, il existe un système de prix qui permette d'égaliser l'ensemble des offres et l'ensemble des demandes sur tous les marchés de façon simultanée.

Nous avons déjà cité les principales hypothèses formulées par Walras, que nous pouvons rappeler ici :

- Il existe un marché pour chaque bien pouvant faire l'objet d'un échange (universalité des marché) et sur chacun de ces marchés, les biens échangés sont strictement identiques (homogénéité des marchés) et parfaitement divisibles ;
- Les agents sont rationnels, c'est-à-dire que leurs comportements sont dictés par la volonté de maximiser leur niveau d'utilité ;
- Les choix de maximisation se font sous la contrainte de rareté, tant du point de vue de la quantité de biens disponibles que des ressources à disposition des agents ;
- Les agents peuvent échanger librement et sans entrave, tant que cela leur permet d'améliorer leur niveau d'utilité, provoquant l'ajustement spontané du niveau des prix en fonction des quantité demandées et des quantité offertes ;

La démonstration de l'existence d'un prix d'équilibre proposée par L. Walras repose en partie sur une formalisation de la « loi des débouchés » de J-B. Say. En effet, en commençant par raisonner dans une économie d'échange, on ne peut acheter des biens que parce qu'on se sépare d'autres biens. Ainsi, en considérant l'ensemble des marchés, la totalité de ce qui est vendu est forcément égal à la totalité de ce qui est acheté. Autrement dit, en considérant qu'il existe n marchés différents, sur lesquels se confrontent une offre o et une demande d, l'égalité globale entre l'offre et la demande :

$$\sum_{i=1}^n p_i d_i = \sum_{i=1}^n p_i o_i$$

La « loi de Walras »

b. L'émergence de l'équilibre général ou le « tâtonnement walrasien ».

Une fois réglée la question de l'existence d'un prix d'équilibre, L. Walras cherche à démontrer qu'en laissant les échanges se faire librement, chaque marché va converger vers son niveau d'équilibre, et ne plus en dévier. Pour décrire la façon dont cette convergence vers l'équilibre peut se dérouler, Walras utilise une image célèbre : celle d'un système de vente à la criée, dans lequel une autorité extérieure, un « commissaire-priseur », annoncerait à l'avance les prix, puis enregistrerait les offres et les demandes correspondant.

La métaphore du « commissaire-priseur »

B. L'optimalité de l'équilibre général en concurrence parfaite.

L'intérêt majeur des travaux de L. Walras repose moins sur la rigueur de son raisonnement, mais sur l'expérience de pensée qu'il nous permet de faire. En supposant que le fonctionnement libre des marchés aboutisse à une situation d'équilibre, comment seraient, à terme, réparties les différentes ressources entre les agents économiques ? Cette question prend tout son sens dans un moment où se développe une pensée socialiste qui considère que seule l'intervention publique pourrait assurer une juste distribution des richesses. Tout ce qu'il propose de L. Walras est alors de montrer que, théoriquement, cette intervention n'est pas nécessaire.

C'est l'un de ses disciples de l'école de Lausanne, Vilfredo Pareto, qui va apporter la démonstration la plus convaincante de l'idée avancée par Walras. Substituant une approche ordinaire de l'utilité à la conception cardinale de son professeur, il s'appuie sur une analyse graphique de la notion d'équilibre pour chercher à en décrire les principales caractéristiques. En particulier, V. Pareto va montrer que l'équilibre de marché est non seulement caractérisé par la stabilité des prix mais encore qu'il correspond à la meilleure répartition possible des ressources disponibles. On parle alors d'une situation d'« allocation optimale des ressources » .

Le critère d'optimalité de Pareto :

En appliquant son critère d'optimalité aux travaux précurseurs de F. Y. Edgeworth, V. Pareto considère que l'allocation des ressources est optimale, s'il est impossible de la modifier sans que la situation d'au moins un des deux individus ne s'en trouve dégradée.

L'optimalité dans le diagramme d'Edgeworth

Premier théorème de l'économie du bien-être :

Deuxième théorème de l'économie du bien-être :

Le cadre théorique de l'équilibre général est souvent utilisé comme une démonstration formalisée de la supériorité du marché sur tout autre mode d'allocation des ressources. Cette idée associe « le marché » au cadre de la « concurrence parfaite », dont on a vu qu'elle nécessitait un certain nombre de conditions théoriques difficiles à remplir dans la réalité. Le résultat du premier théorème de l'économie du bien-être suggère donc que le marché, s'il fonctionne parfaitement librement, est le meilleur mode d'allocation des ressources rares, permettant d'atteindre une situation optimale au sens de Pareto. Les théorèmes de l'économie du bien-être font basculer la théorie néoclassique d'un cadre descriptif, pensé par Walras, à un **cadre normatif**.

C. Les hypothèses du modèle de l'équilibre général en concurrence parfaite.

La démonstration du caractère optimal d'une situation de concurrence parfaite a encouragé les successeurs de L. Walras et de F. Pareto à consolider les bases théoriques, encore fragile, sur lesquelles repose tout l'édifice de l'équilibre général.

Ce travail au long cours a d'abord permis de préciser et d'expliciter les hypothèses sur lesquelles repose la représentation d'un marché en concurrence parfaite (1). Ce n'est que dans les années 1950, soit plus de 80 ans après la publication de L. Walras, qu'une première démonstration mathématique aboutie de l'existence de l'équilibre général sera formulée (2).

1. Les hypothèses d'un marché en concurrence parfaite et leur interprétation économique.

a. Les « cinq conditions » de la concurrence parfaite, une approche standard synthétique.

En 1921, dans l'ouvrage *Uncertainty and profit*, l'économiste Franck Knight propose de synthétiser le modèle walrasien de la concurrence parfaite, en le résumant à cinq hypothèses théoriques. Ces cinq conditions se sont peu à peu imposées comme incontournables pour décrire un marché parfaitement concurrentiel.

Les cinq conditions de la concurrence parfaite de F. Knight (1921)

F. Knight, *Uncertainty and profit*, 1921

Le travail de F. Knight n'est pas uniquement consacré à la vulgarisation des thèses néoclassiques. Il s'inscrit dans un débat important qui traverse la pensée économique américaine du début du siècle concernant la répartition de la valeur entre les entrepreneurs et les travailleurs. Alors que les inégalités économiques se creusent et que la réussite de grands chefs d'entreprise américains donne naissance à de véritables empires financiers, des économistes cherchent dans les théories néoclassiques ce qui pourrait justifier la répartition aussi inégale de la valeur.

Pour F. Knight, le modèle du marché en concurrence parfaite ne permet pas d'expliquer ces écarts de rémunération entre le capital et le travail, puisque dans le modèle d'équilibre général, le profit tend vers 0. En effet, un profit trop important signifie qu'il existe un écart entre les coûts de production et les prix de vente, qui devrait appeler d'autres concurrents et ce, jusqu'à disparition complète du profit. Cela signifierait alors que la répartition de la valeur n'a pas de fondement économique rationnel ?

F. Knight consacre la deuxième partie de son ouvrage à apporter une réponse à cette question, qui permet de redonner toute sa légitimité au modèle capitaliste. Pour lui, la limite du modèle néoclassique tient dans l'hypothèse d'information parfaite. Ainsi, il est possible d'introduire la notion de risque, c'est-à-dire de probabilité de survenue d'un événement, dans le modèle néoclassique mais pas la notion d'incertitude, par définition impossible à mesurer.

Le profit de l'entrepreneur ne serait alors pas la rémunération du capital, mais plutôt la rémunération de ce saut dans l'inconnu qui est de décider d'engager des investissements dans un contexte d'incertitude. Cette distinction entre risque et incertitude, que l'on retrouve chez J.M. Keynes, deviendra un classique de la pensée économique.

Pour aller plus loin : <https://oai.e-spacio.uned.es/server/api/core/bitstreams/0767c8a3-3186-4e46-9e9a-32d6578ef5d0/content>

b. Une interprétation approfondie des conditions de la concurrence parfaite.

Dans son manuel de référence sur les théories néoclassiques (2008), l'économiste Bernard Guerrien s'interroge cependant sur le caractère mathématiquement rigoureux des cinq conditions de F. Knight. Il note d'abord que, selon les traditions, le nombre de conditions pour construire un cadre de « concurrence parfaite » varie de 5 à 10, et que ces conditions ne sont très souvent que des approximations qui n'ont rien à voir avec la formulation du modèle mathématique.

Plutôt que de se reporter à ces hypothèses, malgré tout souvent commodes pour décrire simplement et rapidement le cadre de la concurrence parfaite, B. Guerrien se propose ainsi de partir du modèle mathématisé introduit par S. Jevons et L. Walras puis prolongé par A. Marshall, pour décrire ce que ce serait, véritablement un « marché en concurrence parfaite ».

La reformulation de la concurrence parfaite par B. Guerrien

2. La démonstration de l'existence d'un équilibre général ou l'aboutissement de décennies de recherche.

En 1937, le mathématicien John Von Neuman, à qui l'économie doit la « théorie des jeux », confirme l'intuition de Walras concernant la résolution du système de n équations indépendantes dans un article intitulé « A Model of General Economic Equilibrium » dans la *Review of economic studies*. Il applique en effet une variante du « théorème du point fixe » au système d'équations de Walras, qui énonce les conditions – notamment de continuité - sous lesquelles il existe un point x de l'espace de définition d'une fonction tel que $f(x) = x$. Pour démontrer que le système de n équations à n inconnues de Walras admet une solution, il suffit donc de vérifier que ce dernier respecte les conditions du théorème.

C'est ce qu'entreprennent de faire les mathématiciens Kenneth Arrow et Gérard Debreu dans un article de 1954, « Existence of an equilibrium for a competitive economy » in *Econometrica*, pour lequel ils recevront un prix Nobel d'économie respectivement en 1972 et en 1983.

K. Arrow, G. Debreu, « Existence of an equilibrium for a competitive economy », *Econometrica*, 1954

CONCLUSION DU I.

Le modèle de l'équilibre général en concurrence parfaite a fourni un cadre d'analyse puissant, permettant d'affirmer que le libre fonctionnement des marchés était susceptible de faire émerger un ordre spontané, stable et, surtout, optimal. C'est cette dernière caractéristique qui justifie le mieux les efforts de générations d'économistes pour donner des fondements théoriques plus solides aux travaux de Walras. En effet, dès lors que l'on dispose d'un modèle permettant d'atteindre une parfaite efficacité allocative, il ne reste qu'à chercher un moyen de réduire l'écart entre la réalité et le modèle.

C'était d'ailleurs l'ambition première de L. Walras, qui avait ainsi choisi comme sous-titre à ses *Éléments d'économie pure*, « théorie de la richesse sociale ». Son idée, comme celle des autres marginalistes, était de décrire un mécanisme permettant d'optimaliser la répartition des ressources afin d'augmenter le bien-être de chaque individu. En ce sens, il semble qu'il y soit parvenu.

La microéconomie standard ne s'embarrasse pourtant pas beaucoup de ces débats sur l'équilibre général, très théoriques et très complexes. En appliquant les principaux résultats de la théorie classique au cadre simplifié de marchés en équilibre partiel, elle fournit des instruments d'analyse beaucoup plus simples, et qui permettent de mieux visualiser les relations d'échange entre les agents sur un marché donné.

II. Le modèle des marchés en équilibre partiel : le cadre d'analyse de la microéconomie standard

Nous avons vu que les principaux apports théoriques de la théorie néoclassique concernent l'existence d'un système de prix d'équilibre, sur l'ensemble des marchés, et sur un principe d'égalisation spontanée des offres et des demandes, permettant d'atteindre une situation optimale. Mais ce cadre censé simplifier la représentation de l'économie a un inconvénient majeur : comment représenter en même temps l'ensemble des marchés ? Plus difficile encore, comment prendre en compte les interdépendances inévitables entre tous les marchés ?

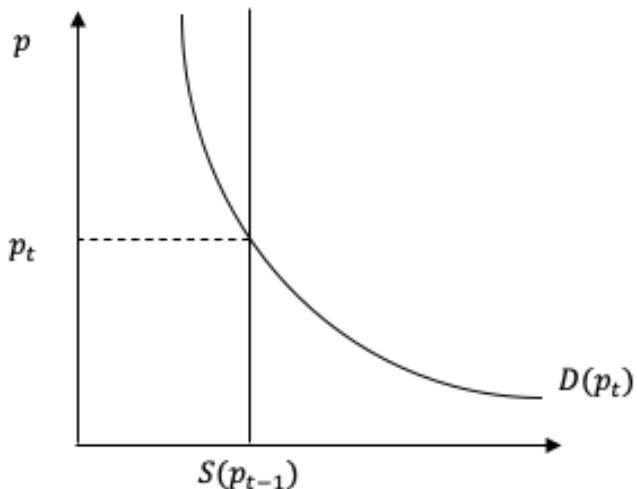
Pour représenter de façon simplifiée le fonctionnement d'un marché, dans un cadre de la concurrence parfaite, A. Marshall propose de raisonner sur un seul bien, en considérant que tous les autres prix et toutes les autres quantités sont équilibrées. Ce raisonnement « toutes choses égales par ailleurs » permet de se concentrer sur la représentation des courbes d'offre et de demande et sur les relations que l'on peut établir entre elles.

A. La convergence vers l'équilibre sur un seul marché : un processus dynamique

À la vision statique de L. Walras, qui imagine un commissaire-priseur centralisant les offres et les demandes de biens, A. Marshall substitue un modèle dynamique, qui représente la façon dont le marché finit par atteindre un niveau d'équilibre. Ainsi, il n'est plus nécessaire que les prix soient à leur niveau d'équilibre à l'ouverture du marché : quel que soit leur niveau de départ, la rencontre libre entre producteurs et consommateurs débouchera forcément, à terme, sur une situation d'égalisation de l'offre et de la demande, à un prix d'équilibre stable.

1. Le modèle de la « toile d'araignée » impose une nouvelle condition à l'existence d'un équilibre partiel

Dans son article *The Cobweb Theorem* (1938), Mordecai Ezekiel propose d'illustrer l'idée de Marshall grâce à un modèle dynamique en plusieurs périodes.



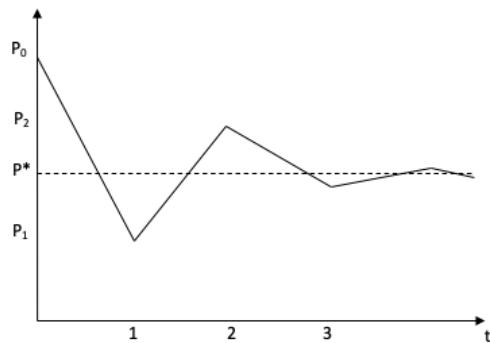
Détermination du prix sur une période de marché

t-1	t	t+1	t+2
p_{t-1}	$S(p_{t-1}) = D(p_t)$		
	p_t	$S(p_t) = D(p_{t+1})$	$S(p_{t+1}) = D(p_{t+2})$
		p_{t+1}	p_{t+2}

On peut représenter cet équilibre dynamique graphiquement :

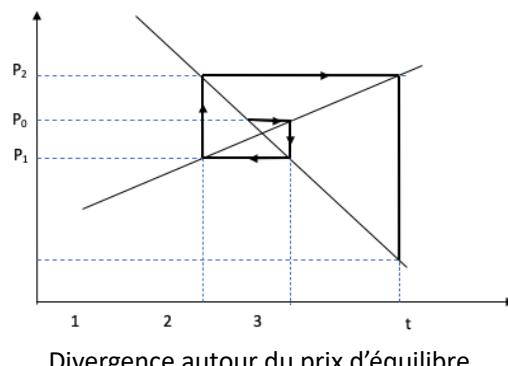


On voit dans cet exemple que les prix fluctuent autour du prix d'équilibre, jusqu'à l'atteindre et ne plus varier. L'équilibre est alors dit stable.

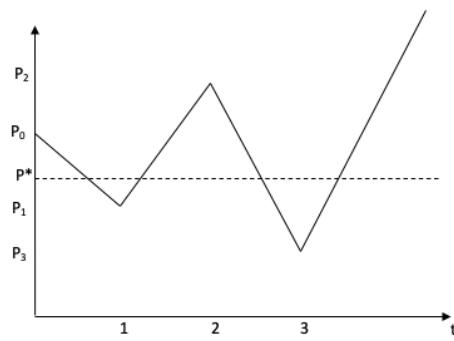


'Oscillation du prix vers un équilibre stable

Il est cependant possible que l'oscillation des prix ne converge pas vers un équilibre stable. C'est particulier le cas lorsque l'élasticité de l'offre est plus forte que l'élasticité de la demande



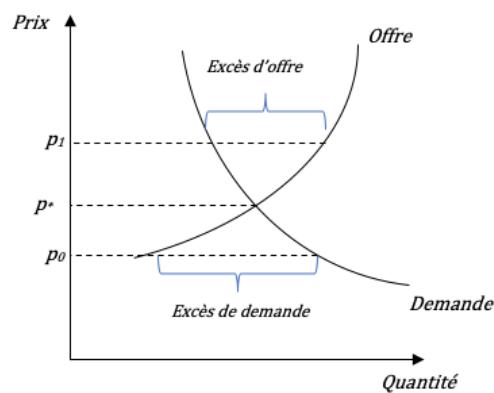
Divergence autour du prix d'équilibre



Oscillations de plus en plus fortes du prix autour du prix d'équilibre

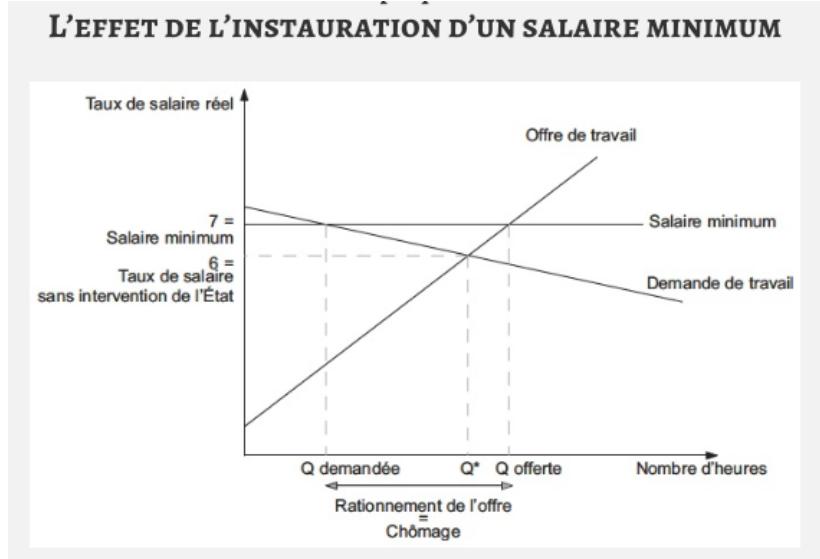
2. La modélisation des effets d'un salaire minimum en équilibre partiel

Nous avons vu, lors du chapitre d'introduction à la microéconomie, que la courbe de demande pouvait être représentée comme une fonction décroissante du prix de marché. De même, la courbe d'offre, construite à partir des courbes de coût marginal, est une courbe croissante en fonction du prix de marché.



Détermination du prix d'équilibre

Cette modélisation du marché permet de représenter ce qu'il peut se passer lorsque, pour une raison ou pour une autre, les prix sont fixés à un niveau différent du prix d'équilibre. Par exemple, en appliquant les hypothèses du modèle de la concurrence parfaite à l'offre et à la demande de travail, on peut montrer que, théoriquement, l'instauration d'un salaire minimum peut avoir un « effet de rationnement », c'est-à-dire diminuer la quantité de travail échangé sur le marché.



Source : E. Buisson-Fenet, M. Navarro, *La microéconomie en pratique*, 2023

3. Les modifications de l'équilibre de marché : une représentation des chocs d'offre et de demande.

L'intérêt des modèles théorique n'est évidemment pas de prétendre refléter la réalité, mais plutôt d'expliquer les causes de phénomènes concrets pour en tirer des enseignements utiles.

En effet, comme pour tous les modèles, la cadre de la concurrence parfaite est utile s'il permet de comprendre et d'anticiper des événements observés dans la réalité. Que se passe-t-il en situation de pénurie ? Ou lorsque la demande d'un bien augmente subitement ? Quels sont les effets que l'on peut anticiper d'une politique publique comme une taxe ou une subvention sur les prix d'équilibre ?

Dans l'exemple précédent d'un marché du travail, on peut par exemple tenter de modéliser l'effet sur l'équilibre de marché de l'arrivée d'une évolution de la population active.

Document 1 – Évolution de la population active en France depuis 1975

Caractéristiques	1975	1985	1995	2005	2015	2020	2022	2023
Population active (en milliers)	23 181	25 056	26 094	28 213	29 718	29 761	30 632	30 851
Femmes	9 176	10 766	11 959	13 419	14 468	14 584	14 950	15 103
Hommes	14 005	14 290	14 135	14 794	15 250	15 177	15 682	15 748
Taux d'activité des 15-64 ans (en %)	69,1	68,2	68,3	70,4	72,2	71,9	73,6	73,9
Femmes	54,5	58,1	62,1	65,9	69,0	69,2	70,7	71,2
Hommes	83,9	78,4	74,7	75,2	75,6	74,8	76,6	76,8
Âge								
15-24 ans	58,4	52,3	37,8	39,1	38,5	36,8	42,2	42,5
25-49 ans	78,9	84,6	87,9	88,4	88,4	87,5	88,3	88,5
50-64 ans, dont :	59,4	49,6	47,8	57,6	65,3	68,3	69,7	70,5
55-64 ans	50,2	37,1	32,6	41,7	54,1	58,6	60,3	61,7

Lecture : En moyenne en 2023, 73,9 % de la population de 15 à 64 ans est active (en emploi ou au chômage).

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant dans un logement ordinaire, âgées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi, séries longues sur le marché du travail.

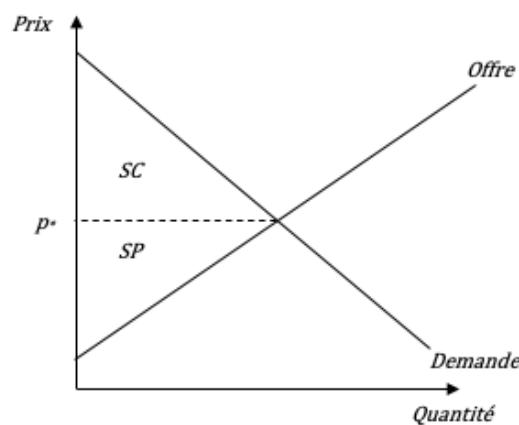
Source : INSEE, *France, portrait social 2024*

B. La représentation de l'optimalité dans un modèle en équilibre partiel.

Nous avons vu dans la partie précédente que V. Pareto établissait un lien entre le cadre de la concurrence parfaite et la situation d'optimalité. Cette relation identifiée dans le cadre de l'équilibre général peut être représentée graphiquement dans un cadre d'équilibre partiel, en mobilisant la notion de surplus.

1. La représentation du surplus collectif et la « perte sèche » liée aux prix administrés.

Le **surplus collectif*** est défini comme la somme des surplus des consommateurs (SC) et du surplus des producteurs (SP), déjà évoqués dans le chapitre 2.



Le surplus à l'équilibre

Concrètement, le surplus des consommateurs est indiqué par la différence entre le consentement à payer, qui diminue à mesure que la quantité disponible augmente et le prix de marché. De même, le surplus du producteur est mesuré par la différence entre le coût marginal de production, qui augmente avec la quantité offerte, et le prix de marché.

On observe déjà sur le graphique que l'aire représentant le surplus collectif est à son niveau maximum lorsque le marché est à son point d'équilibre. Pour nous en convaincre, nous pouvons regarder ce qu'il se passe lorsque des prix différents du prix d'équilibre de marché sont imposés par des mesures réglementaires (on parle de prix administrés). C'est le cas par exemple lorsqu'un gouvernement légifère pour déterminer un « prix plancher » d'achat pour garantir un revenu minimum aux producteurs ou au contraire, lorsqu'il instaure un plafonnement des prix à destination des consommateurs.

a. L'exemple de « prix planchers »

L'échec de la politique de prix planchers sur les produits laitiers dans l'Union Européenne

Afin de soutenir les revenus agricoles, la Communauté Économique Européenne (CEE) instaure dès 1968 des prix planchers sur les ingrédients industriels laitiers (poudre de lait, beurre vrac). L'augmentation du prix de vente conduit les industriels à accroître leur demande de lait cru auprès des agriculteurs. La mesure atteint alors un objectif de soutien des revenus agricoles, en augmentant le volume de production et le prix de vente. Cependant, la mesure est source d'inefficacité économique. En effet, les ingrédients industriels laitiers sont des produits standardisés, dont les prix de marché sont dictés par l'offre et la demande mondiale. Ces prix peuvent être considérés comme concurrentiels, et sont donc tels que le coût de la dernière unité produite par les producteurs est égal à sa valorisation par les acheteurs, garantissant ainsi l'efficacité économique.

La mise en place de prix planchers supérieurs aux prix de marché conduit alors nécessairement à un déséquilibre entre offre et demande. En 1983, les prix planchers imposés par la CEE excèdent ainsi de 12% les cours mondiaux. Afin de garantir ces prix minima, la CEE est contrainte d'intervenir sur ces marchés en achetant les excédents, ensuite stockés ou exportés à perte. À mesure que le prix plancher s'éloigne du prix mondial, le déséquilibre entre offre et demande s'accroît, et le coût de la mesure augmente, représentant 15 à 20% de la valeur de la production laitière européenne. L'inefficacité de la mesure conduit la CEE à instaurer une politique de quotas laitiers en 1984. À partir de 1992, les prix minima sont progressivement réduits, et deviennent inopérants au début des années 2000.

Source : Rémi Avignon, Étienne Guigue, « Prix planchers dans les filières agro-alimentaire : une mesure d'efficacité ? », *Institut des Politiques publiques*, 2024

b. L'exemple du plafonnement des loyers

Les effets attendus d'un encadrement des loyers sur l'offre de logement

(...) Face à la tension croissante sur le marché locatif, notamment dans les grandes métropoles, les pouvoirs publics ont [à plusieurs reprises] tenté de renforcer l'encadrement. En 2012, dans le sillage du programme présidentiel de François Hollande, un décret limite les hausses de loyers lors des relocations et renouvellements de bail dans les zones tendues ([Le Bayon, Madec et Rifflart, 2012](#)). Cette mesure marque un retour de l'État dans la régulation directe des prix du marché locatif.

La volonté de réforme s'accélère avec la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) portée par Cécile Duflot en 2014. Cette loi introduit un encadrement plus ambitieux, en instaurant un loyer de référence, un loyer minoré et un loyer majoré, sur la base des observatoires locaux des loyers ([Le Bayon, Madec, Rifflart, 2013](#)). Paris sera la première ville à mettre en place ce dispositif en 2015. (...) La loi ELAN de 2018 permet aux collectivités volontaires d'expérimenter, pour une durée de 5 ans, l'encadrement des loyers. Paris relance alors le dispositif dès juillet 2019, suivie de Lille, Plaine Commune, Est Ensemble, Montpellier, Lyon et Villeurbanne, et plus récemment Bordeaux, Grenoble, et d'autres villes. (...)

L'encadrement des loyers intervient dans un contexte de déséquilibre croissant entre loyers et revenus, notamment dans les grandes agglomérations où les loyers représentent régulièrement plus de 30 % du revenu disponible des ménages locataires, un seuil au-delà duquel on parle de « surcharge de logement » selon les critères établis par l'Insee et l'OCDE ([CNLE, 2022](#)). Dans le même temps, on observe une érosion du marché locatif privé, avec une part croissante de logements sortant du parc locatif pour rejoindre la vente ou la location meublée de courte durée. Les propriétaires s'éloignent d'un marché devenu moins rentable ou jugé trop contraignant et la production de logements sociaux peine à suivre dans les zones les plus tendues.

Un travail de synthèse a été mené en 2024 ([Kholodilin, 2024](#)) pour recenser et catégoriser les résultats empiriques de 67 études scientifiques publiées entre 1972 et 2023, évaluant les effets du contrôle des loyers sur diverses dimensions du marché immobilier. (...)

En ce qui concerne l'offre de logement, [...] la littérature s'accorde à conclure à un effet globalement négatif de la mise en place de l'encadrement (9 études sur 10) en désincitant à la mise en location. Cela peut prendre la forme d'un retrait pur et simple du marché locatif, d'une transformation en locations meublées touristiques ou en vente, ou encore d'une conversion en occupation personnelle. Au-delà de l'offre ancienne, la construction de nouveaux logements semble elle aussi affectée, bien que plus diversement. Sur 15 études, 10 notent un effet négatif sur le volume ou la rentabilité de la construction neuve, mais certaines recherches, notamment dans les cas d'encadrement partiel ou temporaire, montrent des effets nuls (4) ou même positifs (1), en cas de dispositifs compensatoires.

Outre le nombre de logements mis en location ou produit, la qualité des logements semble également se dégrader sous l'effet de l'encadrement. Les propriétaires peuvent limiter les travaux d'entretien ou ne pas réaliser les mises aux normes nécessaires, dans un contexte de rentabilité réduite. Ce phénomène est identifié comme un effet pervers récurrent dans la littérature économique, qui alimente la critique selon laquelle le contrôle des loyers fige un parc vieillissant.

Extrait de : Pierre Madec, « Encadrement des loyers : nécessaires mais insuffisants », OFCE, juin 2025

2. Les effets d'une modification des « signaux prix » sur le surplus collectif

Les prix administrés ne sont pas la seule mesure de politique publique permettant aux autorités d'intervenir sur les marchés. Lorsque l'objectif est de décourager certains comportements – de consommation ou de production – ou d'en encourager d'autres, les pouvoirs publics peuvent instaurer des taxes qui modifient directement les prix de marché et, par-là, les conditions d'un équilibre spontané. Dans ce cas, il faut non seulement prendre en compte les effets de l'intervention sur le surplus des consommateurs et producteurs, mais aussi sur les finances publiques qui peuvent obtenir de nouvelles recettes (fiscales) ou au contraire faire face à de nouvelles dépenses.

a. Les effets d'une taxe payée par les consommateurs sur le bien-être collectif

Les taxes nutritionnelles

Les taxes nutritionnelles semblent un moyen valide de lutter contre la montée de l'obésité, lorsque l'on considère le lien entre obésité, évolution de la prise calorique et coût de la malbouffe. (...) De nombreux pays ont ainsi adopté ces taxes, la plupart étant axées sur les boissons rafraîchissantes sans alcool (BRSA) qui contiennent du sucre, ainsi que sur les produits riches en sucre ajouté. En janvier 2020, cinquante taxes sur les BRSA étaient en vigueur à travers le monde, dont quarante à l'échelle nationale, comme en France, et dix à l'échelle régionale ou locale, notamment aux États-Unis. Environ 75 % de ces taxes sont des taxes d'accise (ou volumétriques), ciblant spécifiquement un produit ou la quantité de sucre ou de graisse dans un produit. Collectées au point de vente ou de fabrication, ces taxes sont souvent visibles dans les prix affichés pour les consommateurs. (...) Un exemple est la taxe d'accise instaurée en France en 2012 sur les boissons contenant du sucre ajouté ou des édulcorants artificiels, s'ajoutant à la TVA de 5,5 % sur les produits alimentaires. En 2015, cette taxe était de 7,50 euros par hectolitre de produit et, depuis 2018, elle est proportionnelle à la quantité de sucre ajouté. À partir de 2023, le taux d'imposition passe à 3,70 euros par hectolitre de produit contenant 2 kg de sucre, augmentant jusqu'à 14,23 euros par hectolitre de produit contenant 10 kg de sucre. (...)

Initialement, d'après certaines études qui se concentrent sur les taxes sur les BRSA, ces dernières ne semblent pas avoir d'effet sur l'obésité en raison de substitutions vers d'autres boissons riches en calories [Fletcher *et al.*, 2010 ; Zhen *et al.*, 2011 ; Lin *et al.*, 2011 ; Dharmasena et Capps, 2012 ; Powell et Chaloupka, 2009 ; Fletcher, 2011]. Toutefois, un nombre significatif de contributions montrent que les taxes sur les boissons sucrées pourraient avoir des effets modérés à importants sur le poids corporel. Finkelstein *et al.* [2010] estiment que l'élargissement de l'assiette fiscale des boissons gazeuses à toutes les boissons sucrées pourrait réduire le poids de 60 % de plus en limitant les effets de substitution avec des produits similaires et en encourageant le passage à des alternatives moins caloriques. En tenant compte de la substitution vers d'autres boissons et vers douze grandes catégories d'aliments, Finkelstein *et al.* [2013] estiment qu'une taxe de 20 % sur les boissons gazeuses sans alcool entraînerait une diminution de l'apport énergétique acheté en magasin de 24,3 kcal par jour et par personne. Cela correspondrait à une perte de poids moyenne de 0,73 kg au cours de la première année et à une perte de poids cumulée de 1,31 kg à long terme. Sharma *et al.* [2014] estiment qu'une taxe volumétrique de 20 cents/l entraînerait une perte de poids par habitant de 0,41 kg et qu'une taxe *ad valorem* forfaitaire de 20 % susciterait une perte de 0,29 kg. Les gros acheteurs de boissons gazeuses dans les ménages à faible revenu obtiennent une réduction de poids allant jusqu'à 3,20 kg pour la taxe volumétrique et 2,06 kg pour la taxe *ad valorem*.

(...) En présence d'une taxe, il y a deux types de réponse des entreprises : le report de la charge fiscale sur les prix de vente et la reformulation (décrivant la modification de la composition d'un produit). La capacité des entreprises à répercuter la charge fiscale sur les consommateurs est susceptible d'affecter plus significativement les grands consommateurs de BRSA, qui se trouvent généralement dans les groupes à bas revenu.

Écart à la structure moyenne du budget boissons par type de boissons non alcoolisées et par catégorie de ménage en 2017

écart à la moyenne, en points

	Dans le budget boissons non alcoolisées						
	Boissons fraîches			Boissons chaudes			
	Eaux	Sodas	Jus de fruits, de légumes et boissons aromatisées	Café	Thé et tisane	Cacao	
Quintile de niveau de vie							
1 ^{er} quintile	- 3,1	5,2	2,9	- 4,2	- 1,2	0,4	
2 ^e quintile	- 0,4	2,9	0,7	- 2,5	- 1,3	0,6	
3 ^e quintile	0,9	0,7	- 0,5	- 0,1	- 1,0	- 0,1	
4 ^e quintile	1,1	- 2,3	- 0,5	1,3	0,6	- 0,2	
Dernier quintile	0,5	- 3,7	- 1,5	3,3	1,9	- 0,5	
Âge de la personne de référence							
Moins de 26 ans	- 5,5	7,6	14,0	- 15,6	- 0,5	0,0	
26 à 35 ans	- 3,3	2,1	5,9	- 4,1	- 0,8	0,2	
36 à 45 ans	- 3,2	3,1	3,5	- 2,3	- 1,8	0,7	
46 à 55 ans	- 1,2	1,9	2,3	- 3,2	0,1	0,1	
56 à 65 ans	1,8	- 2,1	- 4,3	4,1	0,9	- 0,4	
Plus de 65 ans	5,7	- 5,5	- 7,6	6,5	1,5	- 0,6	

Alice Cochard, Sébastien Oparowski, « Les dépenses des ménages en boisson depuis 1969 », *INSEE Première*, 2020

b. Les effets d'une subvention sur le bien-être collectif

Les politiques de soutien à la rénovation énergétique des logements.

Les subventions sont le principal instrument de soutien à la rénovation énergétique. Les dispositifs budgétaires et fiscaux se sont accumulés depuis le début des années 2000, avec la mise en place de la TVA à taux réduit en 1999, du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) en 2005, de l'éco-prêt à taux zéro (EPTZ) en 2009 et des aides de l'Anah en 2010. À partir de 2020, le CITE et les aides de l'Anah ont fusionné dans le cadre de MaPrimeRénov' (MPR), qui constitue aujourd'hui le principal guichet public de financement. En 2023, les dépenses publiques s'élevaient à environ 2,4 milliards d'euros pour MPR, 2 milliards d'euros pour la TVA réduite et 45 millions d'euros pour l'EPTZ ([Hainaut et al., 2023; PLF, 2024](#)). À ces dispositifs nationaux s'ajoutent un grand nombre de programmes régionaux et départementaux, qui n'ont pas fait l'objet d'un recensement systématique. (...)

Une telle mesure nécessite cependant un contrôle étroit des modalités de report du coût des travaux sur le loyer. En outre, les subventions peuvent permettre à des ménages financièrement contraints de passer sous le taux d'endettement qui les exclut du marché du crédit. Enfin, les écarts à la rationalité peuvent justifier un aménagement des barèmes de subvention, avec par exemple des montants plus élevés pour les catégories de ménage plus sujettes au biais pour le présent ([Allcott et Greenstone, 2017](#)).

La plupart des exercices d'évaluation de programmes de subvention à l'efficacité énergétique visent à quantifier « l'effet d'aubaine » – le nombre de bénéficiaires « non additionnels », qui auraient investi même en l'absence du programme ([Boomhower et Davis, 2014](#)). En France, cette proportion a été évaluée à environ 80 % dans le cadre du CITE, soit une part d'investisseurs additionnels de 20 % ([Nauleau, 2014 ; Mauroux, 2014 ; Charlier et al., 2018](#)), un résultat du même ordre que ceux obtenus à l'étranger ([Giraudet, 2020](#)).

L'effet levier des aides peut varier par des effets de ciblage, en restreignant l'éligibilité au dispositif en fonction de certaines caractéristiques observables du logement ou du ménage. (...) Le rapport coût-efficacité des rénovations tend à diminuer avec leur ampleur. Ainsi, dans un contexte de budget contraint, il est plus efficace du point de vue de la dépense publique de flétrir les subventions vers les rénovations lourdes. Un tel flétrage contribue en outre à réduire les effets de santé subis par les ménages modestes occupant des passoires thermiques ([Note n° 81](#)). Différentes études montrent ainsi que l'effet levier des dispositifs de subvention augmente en cas de ciblage des ménages à bas revenu et/ou des rénovations lourdes ([Giraudet et al., 2021; Chlond et al., 2023](#)).

Une question fréquemment soulevée en lien avec les subventions est l'ampleur des effets inflationnistes potentiellement induits. La seule étude disponible à ce jour suggère que le prix des rénovations soutenues par le CITE n'est pas significativement différent de celui des rénovations non aidées ([Glachant et al., 2020a](#)). Enfin, la mobilisation de fonds publics pour soutenir la rénovation énergétique devrait idéalement impliquer un contrôle étroit de l'effectivité des économies d'énergie induites.

Louis Gaëtan Giraudet, « Efficacité et effets redistributifs des politiques d'efficacité énergétique », *Rapport du CAE*, Juillet 2024 (Extrait)

Conclusion –

Le marché concurrentiel : un horizon politique ?

Cet article rapporte les conclusions d'un entretien accordé par E. Macron au journal Les Échos le 7 décembre 2025

« J'essaie d'expliquer aux Chinois que leur excédent commercial n'est pas soutenable parce qu'ils sont en train de tuer leurs propres clients, notamment en n'importe plus grand-chose de nous », indique le président de la République. « Je leur ai dit que, s'ils ne réagissaient pas, nous, Européens, serions contraints, dans les tout prochains mois, de prendre des mesures fortes et de dé-coopérer, à l'instar des Etats-Unis, comme par exemple des droits de douane sur les produits chinois », prévient-il, indiquant en avoir discuté avec Ursula von der Leyen, la présidente de la Commission européenne. Pour la première fois, le chef de l'Etat hausse nettement le ton. Car pour les Européens, avec la montée en gamme de la Chine et la compétitivité inégalée de son industrie, l'heure est grave.

« La Chine vient percuter le cœur du modèle industriel et d'innovation européen, historiquement basé sur la machine-outil et l'automobile », considère Emmanuel Macron. Et le protectionnisme de Trump ne fait qu'aggraver les choses. « La réponse américaine est inappropriée et elle accroît nos problèmes en redirigeant les flux chinois massivement sur nos marchés », met en avant le président. Résultat, « aujourd'hui, nous sommes pris entre les deux et c'est une question de vie ou de mort pour l'industrie européenne. Nous sommes devenus le marché d'ajustement et c'est le pire des scénarios ».

(...) Dans ces conditions, la voie du rééquilibrage européen avec la Chine passe par des efforts des deux côtés, juge le président soucieux de ne pas désigner le pays comme seul coupable. D'abord, « l'Europe doit réengager une politique de compétitivité, ce qui passe par la simplification, l'approfondissement du marché unique, des investissements dans l'innovation, une juste protection de nos frontières, un aboutissement de notre union douanière, et un agenda affirmé de sécurité économique européenne, via la mise en place d'une préférence européenne, et une politique monétaire ajustée », estime Emmanuel Macron. Ensuite, de son côté, la Chine devrait augmenter sa consommation et ouvrir son marché intérieur en abaissant les barrières.

Inverser les flux d'IDE

Puis, dans les propositions du chef de l'Etat, la vraie révolution, c'est l'inversion des flux des investissements directs étrangers. La Chine a un PIB six fois plus gros que la France mais les investissements français en Chine sont quatre fois plus importants que ceux des entreprises chinoises en France.

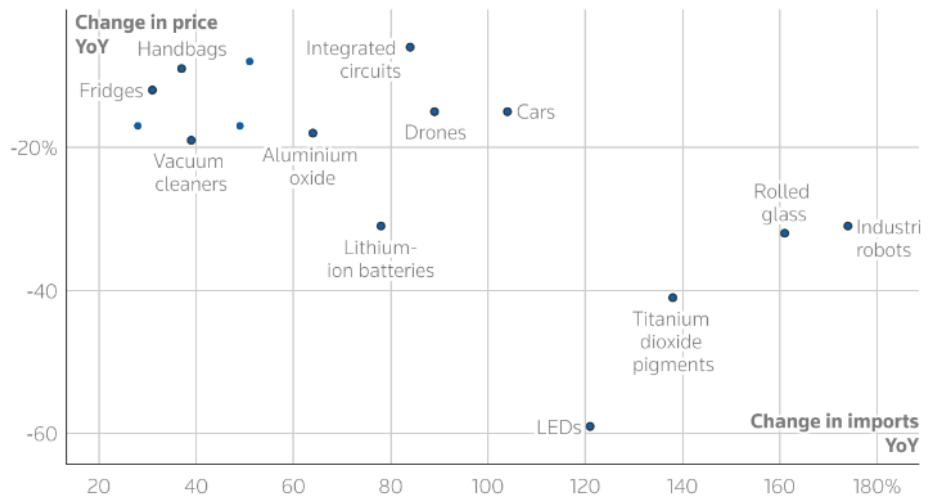
« Il faut que les Chinois fassent en Europe ce que les Européens ont fait il y a vingt-cinq ans en investissant en Chine, ce qui passait par des transferts de technologie, dans le nucléaire civil ou l'aviation par exemple. Nous reconnaissons qu'ils sont très bons dans certains domaines. Mais nous ne pouvons pas constamment importer. Les entreprises chinoises doivent venir sur le sol européen, tout comme EDF et Airbus sont venus sur le sol chinois auparavant, et créer de la valeur et des débouchés pour l'Europe », explique le président de la République.

Une dizaine de secteurs sont concernés, parmi lesquels les batteries, le raffinage de lithium, l'éolien, le photovoltaïque, les véhicules électriques, les pompes à chaleur air-air, les produits d'électronique grand public, les technologies de recyclage, la robotique industrielle ou encore les composants avancés. Mais il met en garde : « Les investissements chinois en Europe ne doivent pas être prédateurs, c'est-à-dire être faits à des fins d'hégémonie et de création de dépendances. »

Source : Les Échos, 07/12/2025

Dans cet entretien au journal les Échos, le président de la République s'inquiète du déséquilibre commercial de plus en plus important entre la Chine et l'Union Européenne. Entre octobre 2024 et octobre 2025, les exportations de robots industriels depuis la Chine vers l'Union européenne ont bondi de près de 200%, quand le nombre de voitures importées par les européens depuis la Chine a plus que doublé. Cet afflux massif de produits chinois sur le vieux continent s'est accompagné d'une pression très forte sur les prix de vente, pesant particulièrement sur les industriels européens incapables de s'aligner. Pire, cette concurrence menace des secteurs innovants, jusqu'ici préservés, comme les machines industrielles ou les voitures, notamment électriques.

Examples of Chinese exports to the EU suspected of trade diversion



Data as of October 31

European Council Import Surveillance Task Force
Chart showing products expected of Chinese trade diversion